

LE PARTAGE DE LA TERRE EST LA PIERRE ANGULAIRE DU RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

La Revue du Trombinoscope – Février 2023

Dominique Potier – tribune.

Député Socialistes et apparentés,

Membre de la Commission des Affaires économiques,

Membre du groupe d'études Économie sociale et solidaire et responsabilité sociale des entreprises

On pourra objecter tout ce que l'on veut : sans une ligne claire sur la question foncière, tout discours et toute loi sur notre souveraineté alimentaire, l'installation, l'élevage ou encore l'écologie seront aussi creux qu'hypocrites. Le temps est venu d'aligner nos paroles et nos actes, la santé des sols et des Hommes, de nous engager pour un vrai partage de la terre.

Le renouvellement des générations est une condition sine qua non pour assurer la sécurité et la qualité de notre alimentation, produire de la valeur ajoutée économique et environnementale, et aménager l'ensemble du territoire.

La régulation du marché foncier en est la pierre angulaire. Les règles qui le régissent doivent rendre possible la liberté d'entreprendre « pour tous » et garantir l'usage de la terre comme celui d'un bien commun dans la durée. Une politique des structures responsable doit privilégier le facteur humain au jeu des capitaux, favoriser la diversité au détriment des monopoles. C'est le sens du « pacte foncier » qui, depuis les années 1960, établit un équilibre entre la propriété et le travail, et unit la France à son agriculture.

Fondée sur la dérive individualiste de la course à l'agrandissement,

un relâchement du contrôle, des failles législatives et l'arrivée de fonds spéculatifs, une « libéralisation » est à l'œuvre dans notre pays depuis une décennie. Ces désordres, qui risquent de devenir exponentiels, pèsent déjà sur la triple performance de notre agriculture.

Écueil économique en premier lieu car l'enrichissement de quelques-uns a pour conséquence un appauvrissement collectif : perte de valeur ajoutée, érosion dramatique de l'élevage, dépendance aux intrants, stratégie d'investissement guidée par des logiques financières d'optimisation sociale et fiscale, spéculation foncière

Écueil écologique ensuite car les concentrations excessives qui découlent de cette démesure ont des impacts négatifs sur le plan agronomique et la captation du carbone. A contre sens des recherches scientifiques contemporaines, elles sont oubliées des bénéfices écosystémiques de la biodiversité générée tant par la succession des cultures que par la mosaïque paysagère, fruits d'une agriculture à taille humaine.

Écueil social enfin. A l'aube d'une décennie critique par le choc démographique des départs annoncés, le phénomène sociétaire et la dérive du travail délégué

peuvent ruiner l'espoir d'une politique d'installation. Une situation ubuesque générée par une forme d'impuissance publique nationale aggravée par une Politique agricole commune (PAC) qui - faute de limite - consolide de facto le phénomène d'accapement des terres.

Tout est lié ! Il n'y aura pas d'agroécologie sans relève et une relève est impossible sans une politique foncière juste. Les maux de la terre que nous dénonçons ici sont universels. Les travaux de prospectives convergent tous sur l'urgence de régulations « à la source » pour nourrir l'humanité en 2050 : échanger équitablement, investir dans la prévention dans l'esprit « one health », planifier l'usage des sols.

Nous avons besoin d'outils nouveaux et surtout d'une boussole. Contrairement à d'autres politiques publiques ou aux choix de filières, le foncier est une politique « mère » pour l'économie des ressources. Renoncer aux régulations ou les réinventer, nous avons un devoir de vérité. Ici comme pour les paysanneries du sud, il nous faut choisir entre la marchandisation des terres et une renaissance rurale. Le partage de la terre est notre assurance vie.